



Diviser ne doit pas régner

Ce mercredi 18 janvier, nos collègues de l'équipe de nuit de la maintenance, des expéditions et des rotatives ont fait grève et entraîné de fait une non-parution du journal.

Cette décision a provoqué l'incompréhension à la rédaction et dans la plupart des autres services. Mais elle ne peut étonner notre direction générale, à qui les représentants du personnel font remonter les tensions liées au management brutal et à l'infantilisation régulière des équipes, à la rédaction et dans d'autres services, y compris l'imprimerie.

Face à la colère de nos collègues, la direction générale, dans son message du jeudi 18 janvier à l'ensemble des salariés, préfère souffler sur les braises.

Le **droit de grève est un droit fondamental** qui ne peut souffrir d'entrave, de vexation ou de stigmatisation. Citer un délégué syndical comme responsable d'une action collective est intolérable. Surtout si l'on prétend avoir le dialogue social dans son ADN...

En montant les salariés les uns contre les autres, on divise pour mieux régner... Mais si la situation se dégrade, les salariés paieront en premier. Le plan social en cours à la Voix du Nord en est la preuve. En restant unis, nous gardons des marges de négociations plus fortes.

L'embrassement est toujours évitable. Le dialogue et l'écoute sont les seules issues. Plutôt qu'un « diviser pour mieux régner », un « rassembler pour mieux avancer » est possible.

Reims, le 23 janvier

**Vos élus du CSE de L'Union-l'Ardennais : Sylvain Pohu, Pénélope Milan
et vos délégués syndicaux de L'Union-l'Ardennais, de l'Est-Eclair : Julien Assailly et
Stéphanie Munier**